



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 8 AVRIL 2026

Liste des délibérations examinées

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-cinq sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 25 – votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - Mme Françoise CADON - Mme Christine CARON - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Dominique BASTIER – M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS – Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ

PROCURATIONS : M. Christian CONSTANTY à Éric CHEVALIER - M. Nicolas LESUR à M. Patrick MANS - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY – Mme Elisabeth MARTY à M. Frank PONS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Stéphanie HERIGNY est nommée secrétaire de séance.

N° DELIBERATION	LIBELLE	VOTE
	Vote du PV du conseil municipal du 20 mars 2026	Pour 22 Contre 7
05/20260408	Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT	Unanimité
06/20260408	Election délégués au Syndicat intercommunal d'assainissement de ST ASTIER - MONTREM	Pour 22 Contre 7
07/20260408	Election délégués au syndicat intercommunal des transports scolaires	Pour 22 Contre 7
08/20260408	Election délégués au syndicat mixte du conservatoire à rayonnement départemental de la Dordogne	Pour 22 Contre 7
09/20260408	Election délégués au syndicat départemental d'Energies de la Dordogne	Pour 22 Contre 7
10/20260408	Election délégués à la commission locale d'évaluation des charges transférées	Pour 22 Contre 7
11/20260408	Election délégué au CDAS et CNAS	Pour 22 Contre 7
12/20260408	Délibération fixant le nombre d'administrateurs du CCAS	Unanimité
13/20260408	Election des administrateurs élus du CCAS	Unanimité
14/20260408	Election du représentant au conseil de surveillance du centre hospitalier de ST ASTIER	Pour 22 Contre 7
15/20260408	Election des représentants au collège de ST ASTIER	Pour 22 Contre 7
16/20260408	Election du représentant à l'A.D.H.P.	Pour 22 Contre 7
17/20260408	Election de représentants à la SEMIPER	Pour 22 Contre 7

18/20260408	Election de représentants à Ciné Passion	Pour 22 Contre 7
19/20260408	Création et composition des commissions municipales	Pour 22 Contre 7
20/20260408	Election des délégués à la commission d'appel d'offres	Pour 22 Contre 7
21/20260408	Election des délégués à la commission de délégation des services publics	Pour 22 Contre 7
22/20260408	Commission communale des impôts directs	Pour 22 Contre 7
23/20260408	Création de postes de conseillers municipaux délégués	Pour 22 Contre 7
24/20260408	Indemnités des élus	Pour 22 Contre 7
25/20260408	Règlement intérieur du Conseil Municipal	Pour 22 Contre 7
26/20260408 27/20260408	Création de poste de contractuels saisonniers ou de remplacement	Unanimité

La séance est levée à 19 heures 50.

Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN

Le secrétaire de séance
Stéphanie HERIGNY



AR Prefecture

024-21240321-0260408-05_20260408-DE
Reçu le



VILLE DE
**SAINT-
ASTIER**

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-cinq sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 25 – votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - Mme Françoise CADON - Mme Christine CARON - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Dominique BASTIER – M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS – Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ

PROCURATIONS : M. Christian CONSTANTY à Éric CHEVALIER - M. Nicolas LESUR à M. Patrick MANS - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY – Mme Elisabeth MARTY à M. Frank PONS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Stéphanie HERIGNY est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Délégations d'attributions du conseil municipal au Maire –
Article L 2122.22 du CGCT
Délibération N° : 05/20260408**

Selon l'article L.2122-22 du CGCT, le conseil municipal peut déléguer une partie de ses attributions au maire. Ces délégations sont permanentes, accordées sur la durée de mandat. Le Maire doit en rendre compte au conseil municipal à chacune des réunions obligatoires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE conformément à l'article L.2122-22 du CGCT d'attribuer à Monsieur le Maire les délégations citées ci-après :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans la limite de 100€, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant est inférieur à 150.000 € ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article [L. 211-2](#) ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans toutes les zones UB-UA-AU-UY couvertes par le droit de préemption urbain ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, à tous niveaux d'instance, et pour toutes les juridictions qu'elles soient administratives, judiciaires, devant les tribunaux de police et les juridictions spécifiques tels que le tribunal de commerce, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite des garanties accordées par le contrat d'assurance automobile de la commune en vigueur.
- 18° De donner, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans toutes les zones UB-UA-AU-UY couvertes par le droit de préemption urbain le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

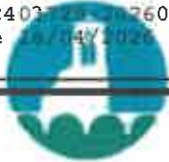


Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans toutes les zones UB-UA-AU-UY couvertes par le droit de préemption urbain ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L 523.7 du même code ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25° D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

26° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans la limite de 100.000 € ;

27° De procéder, pour les opérations jusqu'à 150.000 €, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

30° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance
Stéphanie HERIGNY

Pour extrait conforme
Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Votes Pour	29
Votes Contre	0
Abstention	0

AR Prefecture

024-212403724-20260408-05_20260408-DE
Reçu le 16/04/2026



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 14/04/2026.

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 16/04/2026

M. Le Maire

Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-cinq sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 25 – votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - Mme Françoise CADON - Mme Christine CARON - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Dominique BASTIER – M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS – Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ

PROCURATIONS : M. Christian CONSTANTY à Éric CHEVALIER - M. Nicolas LESUR à M. Patrick MANS - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY – Mme Elisabeth MARTY à M. Frank PONS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Stéphanie HERIGNY est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Élection des délégués au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Saint-Astier - Montrem
Délibération n° : 06/20260408

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Saint-Astier- Montrem. Elle est représentée au sein du comité syndical par 4 **délégués titulaires** élus par le conseil municipal conformément aux articles L 5211-7, L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient d'élire les représentants de la commune au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Saint-Astier – Montrem.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés :

PROCEDE à l'élection à main levée des délégués qui siégeront au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Saint-Astier-Montrem

AR Prefecture

024-212403227-20260408-06_20260408-DE
Reçu le 16/04/2026



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Délégués TITULAIRES

- | |
|----------------------------|
| 1 - M. CONSTANTY Christian |
| 2 - M. CHEVALIER Éric |
| 3 - M. HORNECK Sébastien |
| 4 - M. PONS Frank |

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance
Stéphanie HERIGNY

Pour extrait conforme
Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Votes Pour	22
Votes Contre	7
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : *21/04/2026*
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : *16/04/2026*.

M. Le Maire
Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-cinq sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 25 – votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - Mme Françoise CADON - Mme Christine CARON - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Dominique BASTIER – M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS – Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ

PROCURATIONS : M. Christian CONSTANTY à Éric CHEVALIER - M. Nicolas LESUR à M. Patrick MANS - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY – Mme Elisabeth MARTY à M. Frank PONS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Stéphanie HERIGNY est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Election des délégués au Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires
Délibération n°07/20260408**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune est adhérente au Syndicat intercommunal des transports scolaires.

Elle est représentée au sein du comité syndical par **2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants** élus par le conseil municipal conformément aux articles L 5211.7, L 5212.7 du Code Général des collectivités Territoriales.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-21 et L 2121-33, il convient d'élire les représentants de la commune au syndicat intercommunal des transports scolaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents et représentés

PROCEDE à l'élection à main levée des délégués au Syndicat intercommunal des transports scolaires.



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80

Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr

mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Délégués titulaires	Délégués suppléants
1- Mme HERIGNY Stéphanie	1 - M. MANS Patrick
2- Mme MARTINEZ Aurélie	2 - Mme CARON Christine

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Le secrétaire de séance,
Stéphanie HERIGNY

Pour extrait conforme
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Pour	22
Contre	7
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 21/04/2026
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 16/04/2026

M. le Maire,
Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-cinq sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2026

Conseillers en exercice : 29 - présents : 25 - votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - Mme Françoise CADON - Mme Christine CARON - M. Alain BRIEU - Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Dominique BASTIER - M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS - Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÎNÉ

PROCURATIONS : M. Christian CONSTANTY à Éric CHEVALIER - M. Nicolas LESUR à M. Patrick MANS - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY - Mme Elisabeth MARTY à M. Frank PONS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Stéphanie HERIGNY est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Election des délégués au Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne
Délibération n°08/20260408

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune est adhérente au Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne.

Elle est représentée au sein du comité syndical par **1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant** élus par le conseil municipal conformément aux articles L 5211-7, L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-21 et L 2121-33, il convient d'élire les représentants de la commune au syndicat mixte du conservatoire à rayonnement départemental de la Dordogne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents et représentés

PROCEDE à l'élection à main levée des délégués au Syndicat mixte du conservatoire à rayonnement départemental de la Dordogne

Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

TITULAIRES	SUPPLEANT
1- Mme MENOT-LACOUR Brigitte	1- M. BRIEU Alain

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance,
Stéphanie HERIGNY

Pour extrait conforme
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Pour	22
Contre	7
Abstention	0

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 21/04/2026
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 16/04/2026

M. le Maire,
Jacques AUDOUIN



AR Prefecture

024-212403729-20260408-09_20260408-DE
Reçu le 16/04/2026



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-cinq sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 25 – votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - Mme Françoise CADON - Mme Christine CARON - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Dominique BASTIER – M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS – Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ

PROCURATIONS : M. Christian CONSTANTY à Éric CHEVALIER - M. Nicolas LESUR à M. Patrick MANS - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY – Mme Elisabeth MARTY à M. Frank PONS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Stéphanie HERIGNY est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Election des délégués au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne
Délibération n°09/20260408**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Elle est représentée au sein du comité syndical par **2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants** élus par le conseil municipal conformément aux articles L 5211.7, L 5212.7 du Code Général des collectivités Territoriales.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-21 et L 2121-33, il convient d'élire les représentants de la commune au syndicat départemental des Energies de la Dordogne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents et représentés

PROCEDE à l'élection à main levée des délégués au Syndicat Départemental des Energies de la Dordogne.



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture

024-212403729-20260408-09_20260408-DE
Reçu le 16/04/2026



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Délégués TITULAIRES	Délégués SUPPLEANTS
1- M. LACOMBE Pascal	1 - M. DELEPLANQUE Bernard
2- M. CHEVALIER Éric	2 _ Mme CARON Christine

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance,
Stéphanie HERIGNY

Pour extrait conforme
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Pour	22
Contre	7
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 21/04/2026
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 16/04/2026

M. le Maire,
Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-cinq sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2026

Conseillers en exercice : 29 - présents : 25 - votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - Mme Françoise CADON - Mme Christine CARON - M. Alain BRIEU - Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Dominique BASTIER - M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS - Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ

PROCURATIONS : M. Christian CONSTANTY à Éric CHEVALIER - M. Nicolas LESUR à M. Patrick MANS - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY - Mme Elisabeth MARTY à M. Frank PONS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Stéphanie HERIGNY est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Election des délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées CLECT

Délibération n°10/20260408

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la législation a créé la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) dont la composition permet à toutes les communes d'être représentées. En effet, chaque commune y a au moins un délégué en son sein. Cette commission élit son Président et vice-président chargé d'animer les débats. Elle peut s'adjoindre des experts et conseillers tel que le Directeur de la Communauté, les secrétaires de mairies, le trésorier voire une expertise extérieure.

C'est une commission d'évaluation qui a pouvoir de proposition et qui émet et vote un rapport soumis aux votes des assemblées délibérantes : conseils municipaux et conseil communautaire. Par délibération, le conseil communautaire a décidé que chaque commune serait représentée par 2 de ses conseillers. Chaque commune doit ensuite les désigner.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-21 et L 2121-33, il convient d'élire les représentants de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents et représentés

PROCEDE à l'élection à main levée des délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

DELEGUES TITULAIRES

- 1- M. AUDOUIN Jacques
- 2- Mme DAUBRESSE Christelle

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Le secrétaire de séance,
Stéphanie HERIGNY

Pour extrait conforme
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Pour	22
Contre	7
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 21/04/2026
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 16/04/2026

M. le Maire,
Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-cinq sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2026

Conseillers en exercice : 29 - présents : 25 - votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - Mme Françoise CADON - Mme Christine CARON - M. Alain BRIEU - Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Dominique BASTIER - M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS - Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ

PROCURATIONS : M. Christian CONSTANTY à Éric CHEVALIER - M. Nicolas LESUR à M. Patrick MANS - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY - Mme Elisabeth MARTY à M. Frank PONS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Stéphanie HERIGNY est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Election d'un délégué élu au sein du CDAS et du CNAS
Délibération n°11/20260408**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il appartient au conseil de procéder à l'élection d'un délégué pour siéger au sein des instances du Comité Départemental d'Action Sociale et au Comité National d'Action Sociale.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-21 et L 2121-33, il convient d'élire ce représentant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents et représentés

PROCEDE à l'élection à main levée du délégué au sein du Comité Départemental d'Action Sociale et au Comité National d'Action Sociale :

- **Mme DUMAS Marie-France**



AR Prefecture

024-212403733-20230408-11_20260408-DE
Reçu le 16/04/2026

VILLE DE
SAINT-ASTIER

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance,
Stéphanie HERIGNY



Pour extrait conforme
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Pour	22
Contre	7
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 21/04/2026

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 16/04/2026

M. le Maire,
Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-cinq sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2026

Conseillers en exercice : 29 - présents : 25 - votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - Mme Françoise CADON - Mme Christine CARON - M. Alain BRIEU - Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Dominique BASTIER - M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS - Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ

PROCURATIONS : M. Christian CONSTANTY à Éric CHEVALIER - M. Nicolas LESUR à M. Patrick MANS - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY - Mme Elisabeth MARTY à M. Frank PONS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Stéphanie HERIGNY est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Fixation du nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
Délibération n° : 12/20260408

VU l'article L 123.6 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS en respectant le principe de parité

Jusqu'à présent, le conseil d'administration du CCAS était composé du Maire, 7 élus et 7 représentants de la société civile. Il est proposé de maintenir le nombre de membres élus à 7 personnes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

MAINTIENT le nombre à 7 représentants élus répartis comme suit :



- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS
- 7 membres élus au sein du Conseil Municipal

Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

- 7 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L 123.6 du Code de l'Action Sociale et des Familles
- **Soit un total de 14 administrateurs du CCAS**

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance
Stéphanie HERIGNY

Pour extrait conforme
Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Votes Pour	29
Votes Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : *21/04/2026*
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : *16/04/2026*

M. Le Maire
Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture

024-212401729-20260408-13_20260408-DE
Reçu le 18/04/2026



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-cinq sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2026

Conseillers en exercice : 29 - présents : 25 - votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - Mme Françoise CADON - Mme Christine CARON - M. Alain BRIEU - Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Dominique BASTIER - M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS - Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ

PROCURATIONS : M. Christian CONSTANTY à Éric CHEVALIER - M. Nicolas LESUR à M. Patrick MANS - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY - Mme Elisabeth MARTY à M. Frank PONS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Stéphanie HERIGNY est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
Délibération n° : 13/20260408

VU les articles R 123.8, R 123.10 et R 123.15 du Code de l'Action Sociale et des familles ;

VU la délibération du conseil municipal n° 12/20260408 en date du 8 avril 2026 fixant à 14 le nombre d'administrateurs du C.C.A.S

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

PROCEDE à l'élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS au scrutin de listes à la proportionnelle au plus fort reste.

Proposent leur candidature : Mme Christine LAFON-GILLET- Mme Christine CARON- Mme Françoise CADON - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Nathalie NARDOU - Mme Marie-France DUMAS - Mme Elisabeth MARTY


Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture

024-212403217-20250408-13_20260408-DE
Reçu le 16/04/2026



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Mme Christine LAFON-GILLET	Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0
Mme Christine CARON	Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0
Mme Françoise CADON	Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0
Mme Brigitte MENOT-LACOUR	Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0
Mme Nathalie NARDOU	Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0
Mme Marie-France DUMAS	Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0
Mme Elisabeth MARTY	Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0

Sont élus pour siéger au conseil d'administration du CCAS :

**Mme Christine LAFON-GILLET- Mme Christine CARON- Mme Françoise CADON –
Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Nathalie NARDOU –Mme Marie-France DUMAS
Mme Elisabeth MARTY**

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires et à accomplir toutes les formalités utiles à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance
Stéphanie HERIGNY

Pour extrait conforme
Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 21/04/2026

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 16/04/2026

Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-cinq sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 25 - votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - Mme Françoise CADON - Mme Christine CARON - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Dominique BASTIER – M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS – Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ

PROCURATIONS : M. Christian CONSTANTY à Éric CHEVALIER - M. Nicolas LESUR à M. Patrick MANS - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY – Mme Elisabeth MARTY à M. Frank PONS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Stéphanie HERIGNY est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Election d'un représentant pour siéger au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Saint-Astier

Délibération n°14/20260408

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que conformément à l'article R 6143-2 du Code de la Santé Publique, le Maire de la commune siège de l'établissement principal, ou le représentant qu'il désigne, siège au titre des représentants des collectivités territoriales.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-21 et L 2121-33, il convient d'élire ce représentant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents et représentés

PROCEDE à l'élection à main levée du représentant au sein du Conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Astier

- M. Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture

024-212403728-20260408-14_20260408-DE
Reçu le 16/04/2026



VILLE DE
SAINT-ASTIER

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente

Le secrétaire de séance,
Stéphanie HERIGNY

Pour extrait conforme
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Pour	22
Contre	7
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 21/04/2026

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 16/04/2026

M. le Maire,
Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-cinq sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 25 - votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - Mme Françoise CADON - Mme Christine CARON - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Dominique BASTIER – M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS – Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ

PROCURATIONS : M. Christian CONSTANTY à Éric CHEVALIER - M. Nicolas LESUR à M. Patrick MANS - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY – Mme Elisabeth MARTY à M. Frank PONS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Stéphanie HERIGNY est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Election de représentants pour siéger au conseil d'administration du Collège Arthur Rimbaud de Saint-Astier
Délibération n°15/20260408

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il appartient au conseil de procéder à l'élection des membres pour siéger au conseil d'administration du collège Arthur Rimbaud de Saint-Astier

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-21 et L 2121-33, il convient d'élire ces représentants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents et représentés

PROCEDE à l'élection à main levée des représentants au sein du Conseil d'administration du collège Arthur Rimbaud de Saint-Astier :

- **Mme HERIGNY Stéphanie**
- **Mme MARTINEZ Aurélie**



AR Prefecture

024-212403729_20260408-15_20260408-DE
Reçu le 16/04/2026



VILLE DE
SAINT-ASTIER

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Le secrétaire de séance,
Stéphanie HERIGNY

Pour extrait conforme
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Pour	22
Contre	7
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 11/04/2026
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 16/04/2026

M. le Maire,
Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-cinq sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2026

Conseillers en exercice : 29 - présents : 25 - votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - Mme Françoise CADON - Mme Christine CARON - M. Alain BRIEU - Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Dominique BASTIER - M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS - Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ

PROCURATIONS : M. Christian CONSTANTY à Éric CHEVALIER - M. Nicolas LESUR à M. Patrick MANS - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY - Mme Elisabeth MARTY à M. Frank PONS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Stéphanie HERIGNY est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Election d'un représentant pour siéger au conseil d'administration de l'Association départementale des personnes handicapées physiques et polyhandicapées -ADHP de Saint-Astier
Délibération n°16/20260408

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il appartient au conseil de procéder à l'élection du représentant pour siéger au conseil d'administration de l'Association départementale des personnes handicapées physiques et polyhandicapées de Saint-Astier

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-21 et L 2121-33, il convient d'élire ce représentant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents et représentés

PROCEDE à l'élection à main levée du représentant au sein du Conseil d'administration de de l'Association départementale des personnes handicapées physiques et polyhandicapées de Saint-Astier :

- Mme DUMAS Marie-France

AR Prefecture

024-212403729-20260408-16_20260408-DE
Reçu le 16/04/2026



VILLE DE
SAINT-ASTIER

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Le secrétaire de séance,
Stéphanie HERIGNY

Pour extrait conforme
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Pour	22
Contre	7
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 21/04/2026

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 16/04/2026

M. le Maire,
Jacques AUDOUIN




Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-cinq sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 25 - votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - Mme Françoise CADON - Mme Christine CARON - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Dominique BASTIER – M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS – Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ

PROCURATIONS : M. Christian CONSTANTY à Éric CHEVALIER - M. Nicolas LESUR à M. Patrick MANS - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY – Mme Elisabeth MARTY à M. Frank PONS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Stéphanie HERIGNY est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Election de représentants pour siéger à la SEMIPER
Délibération n°17/20260408

M. le Maire explique à l'assemblée que la collectivité est actionnaire de la société SEMIPER, société anonyme au capital de 2.987.252 € dont le siège social est sis 175 rue Martha Desrumaux à Périgueux. Elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, la collectivité a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales.

A la suite des élections municipales, il convient de procéder à la désignation des représentants à l'assemblée spéciale et à l'assemblée générale de la société SEMIPER.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents et représentés

Vu le CGCT notamment son article L 1524-5

Vu le code de commerce


Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture

024-212403744-20260408-17_20260408-DE
Reçu le 16/04/2026



VILLE DE
SAINT-ASTIER

DESIGNE

Un représentant pour assurer la représentation de la commune au sein de l'assemblée spéciale de la société SEMIPER	Un représentant pour assurer la représentation de la commune au sein des Assemblées Générales des actionnaires de la société SEMIPER
M. AUDOUIN Jacques	M. CONSTANTY Christian

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Le secrétaire de séance,
Stéphanie HERIGNY

Pour extrait conforme
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Pour	22
Contre	7
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 21/04/2026
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 16/04/2026

M. le Maire,
Jacques AUDOUIN




Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-cinq sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 25 – votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - Mme Françoise CADON - Mme Christine CARON - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Dominique BASTIER – M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS – Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÎNÉ

PROCURATIONS : M. Christian CONSTANTY à Éric CHEVALIER - M. Nicolas LESUR à M. Patrick MANS - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY – Mme Elisabeth MARTY à M. Frank PONS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Stéphanie HERIGNY est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Election de représentants pour siéger au conseil d'administration de l'association départementale Ciné Passion en Périgord
Délibération n°18/20260408

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il appartient au conseil de procéder à l'élection du représentant pour siéger au conseil d'administration de l'association Ciné-Passion en Périgord.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-21, il convient d'élire ces représentants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents et représentés

PROCEDE à l'élection à main levée des représentants au sein du Conseil d'administration de l'Association Ciné Passion en Périgord :

- **1^{er} délégué siégeant à l'assemblée générale et au conseil d'administration :**
 - o Mme MENOT-LACOUR Brigitte
- **2eme délégué siégeant à l'assemblée générale :**
 - o M. BRIEU Alain

AR Prefecture

024-212403729-2026M08-18_20260408-DE
Reçu le 16/04/2026



AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Le secrétaire de séance,
Stéphanie HERIGNY

Pour extrait conforme
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Pour	22
Contre	7
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 21/06/2026
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 16/04/2026

M. le Maire,
Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-cinq sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 25 – votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - Mme Françoise CADON - Mme Christine CARON - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Dominique BASTIER – M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS – Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ

PROCURATIONS : M. Christian CONSTANTY à Éric CHEVALIER - M. Nicolas LESUR à M. Patrick MANS - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY – Mme Elisabeth MARTY à M. Frank PONS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Stéphanie HERIGNY est nommée secrétaire de séance.

OBJET : création et composition des commissions municipales
Délibération n° : 19/20260408

La composition des différentes commissions municipales doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Deux personnes du groupe de l'opposition peuvent donc siéger au sein de celles-ci.

Vu l'approbation du règlement intérieur lors de la séance du 8 avril 2026

Il convient de déterminer le nombre de commissions municipales et la composition de celles-ci à savoir :

- Commission TRAVAUX – SERVICES TECHNIQUES – ACCESSIBILITÉ – EMBELISSEMENT DE LA VILLE ; M. Éric CHEVALIER, 2eme adjoint est en charge de la commission

Les membres : M. CONSTANTY Christian – M. Nicolas LESUR – M. DELEPLANQUE Bernard – M. LACOMBE Pascal -M. HORNECK Sébastien – M. PONS Frank – Mme JOLY Géraldine



VILLE DE
SAINT-ASTIER

- **Commission FINANCES** : Mme Christelle DAUBRESSE, 5eme adjointe est en charge de la commission
Les membres : M. DELEPLANQUE Bernard – Mme NINEY Sylvie -M. MANS Patrick – M. CASTAING Jean-Claude - Mme MARTY Elisabeth –M. TROLONGE Frédéric

- **Commission URBANISME – DÉVELOPPEMENT DURABLE – PRÉVENTION DES RISQUES – PATRIMOINE** : M. Bernard DELEPLANQUE, 4eme adjoint est en charge de la commission
Les membres : Mme DAUBRESSE Christelle – M. LACOMBE Pascal – M. HORNECK Sébastien
Mme NINEY Sylvie -M. BASTIER Dominique - M. PONS Frank

- **Commission SPORTS – VIE ASSOCIATIVE – ANIMATIONS – MOBILITÉ – MONDE AGRICOLE**
M. Patrick MANS, 6eme adjoint est en charge de la commission
Les membres : Mme SIMON Yolande – M. LESUR Nicolas – Mme NARDOU Nathalie – M. PRIGENT Jacky –Mme CADON Françoise – Mme LAFON-GILLET Christine - Mme LAÏNÉ Aline
M. MARTIN Jean Bernard

- **Commission EDUCATION – SCOLAIRE PÉRISCOLAIRE – JEUNESSE** : Mme Stéphanie HERIGNY, 7eme adjointe est en charge de la commission
Les membres : Mme MARTINEZ Aurélie – Mme CARON Christine - Mme MENOT-LACOUR Brigitte – Mme NARDOU Nathalie - Mme LAÏNÉ Aline – M. BASTIER Dominique

- **Commission VILLAGES – SÉCURITÉ** : M. Jean-Claude CASTAING, 8eme adjoint est en charge de la commission
Les membres : Mme CARON Christine – M. CHEVALIER Éric – Mme DUMAS Marie-France – M. PRIGENT Jacky – M. LACOMBE Pascal – M. PONS Franck –M. TROLONGE Frédéric

- **Commission FOIRES -MARCHÉ -COMMERCE – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – TOURISME** : Mme Sylvie NINEY, 3eme adjointe est en charge de la commission
Les membres : M. CONSTANTY Christian – M. BRIEU Alain – Mme SIMON Yolande – Mme CADON Françoise- Mme JOLY Géraldine – M. MARTIN Jean-Bernard

- **Commission CULTURE – COMMUNICATION** : Mme Brigitte MENOT-LACOUR conseillère municipale déléguée
Les membres : M. CASTAING Jean-Claude – M. BRIEU Alain – Mme CADON Françoise – Mme LAFON-GILLET Christine – Mme CARON Christine – Mme SIMON Yolande – Mme MARTY Elisabeth– M. MARTIN Jean-Bernard



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés :

ACCEPTÉ la création des commissions municipales comme énoncé ci-dessus
FIXE la composition des commissions municipales comme énoncé ci-dessus
AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance
Stéphanie HERIGNY

Pour extrait conforme
Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Votes Pour	22
Votes Contre	7
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 21/04/2026
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 16/04/2026

M. Le Maire
Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture

024-21240377-20260408-19_20260408-DE
Reçu le 16/04/2026



VILLE DE
SAINT-ASTIER



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-cinq sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 25 – votants : 29

PRÉSENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - Mme Françoise CADON - Mme Christine CARON - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Dominique BASTIER – M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS – Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ

PROCURATIONS : M. Christian CONSTANTY à Éric CHEVALIER - M. Nicolas LESUR à M. Patrick MANS - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY – Mme Elisabeth MARTY à M. Frank PONS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Stéphanie HERIGNY est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Commission d'Appel d'Offres

Délibération n° : 20/20260408

VU les dispositions de l'article L 1411.5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de plus de 3.500 habitants, la commission d'appel d'offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, (président), 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés :

DECIDE de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Les listes déposées sont les suivantes :

Liste A : Tête de liste – Christelle DAUBRESSE

Liste B : Tête de liste – Frédéric TROLONGE

Il a été procédé au vote. Les résultats sont les suivants :

Siège à pourvoir : 5

Suffrages exprimés : 29

Quotient électoral : 5,8

Nombre de voix obtenues par la liste A : 22

Nombre de voix obtenues par la liste B : 7

Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

1^{ère} répartition des sièges : Le nombre de sièges obtenus par chaque liste est égal au nombre entier du quotient qui résulte de la division du nombre de voix obtenus par le quotient électoral.

Liste A : 3,79

Liste B : 1,21

Cette première répartition permet :

- à la liste A d'obtenir 3 sièges
- à la liste B d'obtenir 1 siège

Le total des sièges pourvus est de : 4 sièges

2[°] attribution du siège restant :

Le reste de la liste A est égal à $22 - (5,8 \times 3) = 4,6$

Le reste de la liste B est égal à $7 - (5,8 \times 1) = 1,2$

La liste A ayant obtenu le plus fort reste se voit attribuer le dernier siège à pourvoir.

3[°] Sont élus à la commission d'appel d'offres :

Président de droit : M. Jacques AUDOUIN

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
Mme DAUBRESSE Christelle	Mme HERIGNY Stéphanie
M. CHEVALIER Éric	M. MANS Patrick
M. DELEPLANQUE Bernard	Mme SIMON Yolande
Mme DUMAS Marie-France	M. PRIGENT Jacky
M. TROLONGE Frédéric	M. BASTIER Dominique

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires et à accomplir toutes les formalités utiles à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance
Stéphanie HERIGNY

Pour extrait conforme
Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 21/04/2026

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 16/04/2026

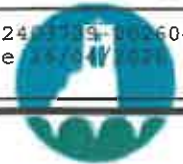
M. Le Maire, Jacques AUDOUIN

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier



Tel : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-cinq sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 25 - votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - Mme Françoise CADON - Mme Christine CARON - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Dominique BASTIER – M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS – Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ

PROCURATIONS : M. Christian CONSTANTY à Éric CHEVALIER - M. Nicolas LESUR à M. Patrick MANS - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY – Mme Elisabeth MARTY à M. Frank PONS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Stéphanie HERIGNY est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Commission Délégation de Service Public

Délibération n° 21 /20260408

Au regard de l'article L 1411-5 du CGCT, la commission de délégation de service public est composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Monsieur le Maire en assure la Présidence.

Cette commission aura à intervenir pour l'ensemble des procédures de délégation de service public susceptibles d'être engagées pendant la mandature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés :

DECIDE de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste à l'élection des membres devant composer la commission de délégation de services publics

Les listes déposées sont les suivantes :

Liste A : Tête de liste – Christelle DAUBRESSE

Liste B : Tête de liste – Aline LAÏNÉ

Il a été procédé au vote. Les résultats sont les suivants :

Siège à pourvoir : 5

Suffrages exprimés : 29

Quotient électoral : 5,8

Nombre de voix obtenues par la liste A : 22

Nombre de voix obtenues par la liste B : 7

Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80

Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr

mairie@saint-astier.fr



1^{ère} répartition des sièges : Le nombre de sièges obtenus par chaque liste est égal au nombre entier du quotient qui résulte de la division du nombre de voix obtenus par le quotient électoral.

Liste A : 3,79
Liste B : 1,21

Cette première répartition permet :

- à la liste A d'obtenir 3 sièges
- à la liste B d'obtenir 1 siège

Le total des sièges pourvus est de : 4 sièges

2^e attribution du siège restant :

Le reste de la liste A est égal à $22 - (5,8 \times 3) = 4,6$
Le reste de la liste B est égal à $7 - (5,8 \times 1) = 1,2$

La liste A ayant obtenu le plus fort reste se voit attribuer le dernier siège à pourvoir.

3^e Sont élus à la commission de délégation de services publics :

Président de droit : M. Jacques AUDOUIN

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
Mme DAUBRESSE Christelle	Mme HERIGNY Stéphanie
M. CHEVALIER Éric	M. MANS Patrick
M. DELEPLANQUE Bernard	Mme SIMON Yolande
Mme DUMAS Marie-France	M. PRIGENT Jacky
Mme LAINÉ Aline	M. BASTIER Dominique

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires et à accomplir toutes les formalités utiles à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance
Stéphanie HERIGNY

Pour extrait conforme
Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 21/04/2026

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 16/04/2026

M. Le Maire, Jacques AUDOUIN

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tel : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54



mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-cinq sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2026

Conseillers en exercice : 29 - présents : 25 - votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - Mme Françoise CADON - Mme Christine CARON - M. Alain BRIEU - Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Dominique BASTIER - M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS - Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÎNÉ

PROCURATIONS : M. Christian CONSTANTY à Éric CHEVALIER - M. Nicolas LESUR à M. Patrick MANS - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY - Mme Elisabeth MARTY à M. Frank PONS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Stéphanie HERIGNY est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Création de poste de conseiller municipal délégué
Délibération n° : 23/20260408

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de créer deux (2) postes de conseiller municipal délégué, un pour la gestion de la vie sociale et un autre pour la culture.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la création de ces postes au vu des articles L 2122-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés :



AR Prefecture

024-212403729-20260408-23_20260408-DE
Reçu le 16/04/2026



VILLE DE
SAINT-ASTIER

ACCEPTE de créer DEUX postes de conseiller municipal délégué

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance
Stéphanie HERIGNY

Pour extrait conforme
Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Votes Pour	22
Votes Contre	7
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 21/04/2026

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 16/04/2026

M. Le Maire
Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-cinq sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2026

Conseillers en exercice : 29 - présents : 25 - votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - Mme Françoise CADON - Mme Christine CARON - M. Alain BRIEU - Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Dominique BASTIER - M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS - Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ

PROCURATIONS : M. Christian CONSTANTY à Éric CHEVALIER - M. Nicolas LESUR à M. Patrick MANS - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY - Mme Elisabeth MARTY à M. Frank PONS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Stéphanie HERIGNY est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Indemnités de fonction des élus

Délibération n° : 24/20260408

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles

L 2123.20 et suivants

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la Loi les indemnités de fonction versées au Maire, et aux adjoints étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Ces indemnités sont calculées en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et en fonction de la strate de population.

Le montant maximum de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints.

Pour le Maire, le taux maximal est de 58,3 % (majoré de 15% compte tenu que St Astier est chef-lieu de canton).

Pour les adjoints, le taux maximal est de 23,32%.

Afin de rentrer dans l'enveloppe maximale et compte tenu du souhait de verser une indemnité à 2 conseillers municipaux délégués et à 11 conseillers municipaux, les pourcentages, en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique, sont proposés de la façon suivante :

- Maire : 38%
- Première adjointe : 20%
- Adjoints et conseillers municipaux délégués : 17%
- Conseiller municipal : 3%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés :



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

DECIDE de fixer à compter du 8 avril 2026 les taux comme indiqué ci-dessus, en fonction de l'indice maximal de la fonction publique pour le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints, de conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux.

**TABLEAU DES INDEMNITES POUR LE MAIRE - LES ADJOINTS -
LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES ET LES CONSEILLERS MUNICIPAUX :**

NOM	PRENOM	FONCTION	% indice terminal	MAJORATION
AUDOUIN	Jacques	Maire	38%	15%
DUMAS	Marie-France	Adjointe	20 %	0%
CHEVALIER	Eric	Adjoint	17%	0 %
NINEY	Sylvie	Adjointe	17%	0 %
DELEPLANQUE	Bernard	Adjoint	17%	0 %
DAUBRESSE	Christelle	Adjointe	17%	0 %
MANS	Patrick	Adjoint	17%	0 %
HERIGNY	Stéphanie	Adjointe	17%	0 %
CASTAING	Jean-Claude	Adjoint	17%	0 %
MENOT-LACOUR	Brigitte	Conseillère déléguée	17%	0 %
LAFON-GILLET	Christine	Conseillère déléguée	17%	
PRIGENT	Jacky	Conseiller municipal	3%	
LACOMBE	Pascal	Conseiller municipal	3%	
CONSTANTY	Christian	Conseiller municipal	3%	
CADON	Françoise	Conseillère municipale	3%	
CARON	Christine	Conseillère municipale	3%	
BRIEU	Alain	Conseillère municipale	3%	
NARDOU	Nathalie	Conseillère municipale	3%	
SIMON	Yolande	Conseillère municipale	3%	
HORNECK	Sébastien	Conseiller municipal	3%	
LESUR	Nicolas	Conseiller municipal	3%	
MARTINEZ	Aurélie	Conseillère municipale	3%	

AR Prefecture

024-212403237-20260408-24_20260408-DE
Reçu le 15/04/2026



VILLE DE
SAINT-ASTIER

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance
Stéphanie HERIGNY

Pour extrait conforme
Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Votes Pour	22
Votes Contre	7
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 21/04/2026

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 16/04/2026

**M. Le Maire
Jacques AUDOUIN**



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture

024-212403729-20260408-24_20260408-DE
Reçu le 16/04/2026



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-cinq sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 25 - votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - Mme Françoise CADON - Mme Christine CARON - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Dominique BASTIER – M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS – Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÎNÉ

PROCURATIONS : M. Christian CONSTANTY à Éric CHEVALIER - M. Nicolas LESUR à M. Patrick MANS - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY – Mme Elisabeth MARTY à M. Frank PONS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Stéphanie HERIGNY est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal
Délibération n° : 25/20260408

L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur.

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du conseil municipal. Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit : le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la délibération du conseil municipal.

AR Prefecture

024-212407739289-0408-25_20260408-DE
Reçu le 16/04/2026



Il ne se substitue en rien aux lois et règlements en vigueur dont les dispositions sont intégrées en son sein.

Il vise à approfondir le fonctionnement de l'assemblée municipale. Il est adopté jusqu'au renouvellement du Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés :

ADOpte le règlement intérieur du Conseil Municipal dont le texte est annexé à la présente délibération

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance
Stéphanie HERIGNY

Pour extrait conforme
Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Votes Pour	22
Votes Contre	7
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le :

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le :

21/04/2026
16/04/2026

M. Le Maire
Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-cinq sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2026

Conseillers en exercice : 29 - présents : 25 - votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - Mme Françoise CADON - Mme Christine CARON - M. Alain BRIEU - Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Dominique BASTIER - M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS - Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ

PROCURATIONS : M. Christian CONSTANTY à Éric CHEVALIER - M. Nicolas LESUR à M. Patrick MANS - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY - Mme Elisabeth MARTY à M. Frank PONS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Stéphanie HERIGNY est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Création de postes pour le recrutement d'agents saisonniers et/ ou temporaires pour 2026
Délibération n° 26/20260408

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 ;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement (temporaire ou saisonnier) d'activité à savoir le renfort des équipes statutaires sur les différents services afin de répondre à l'augmentation temporaire ou exceptionnelle de leurs activités respectives.
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité des membres présents et représentés ; DECIDE

- De créer 2 postes pour l'emploi de saisonniers et/ou temporaire en équivalence temps plein à partir du 1^{er} janvier 2026 et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget principal d'un montant de 50.540 € inscrits dans le compte 64131 :



VILLE DE
SAINT-ASTIER

- Motif du recours à un agent contractuel : article L332-23, 1° (accroissement temporaire d'activité) et 2° (accroissement saisonnier) du code général de la fonction publique,
- Durée du contrat : 6 à 12 mois (si accroissement saisonnier d'activité : 6 mois maximum sur une période de 12 mois consécutifs – si l'accroissement temporaire d'activité : 12 mois maximum sur une durée de 18 mois consécutifs).
 - Temps de travail : **temps complet**
 - Nature des fonctions : agents, des espaces verts et/ou du bâtiment et/ou ASVP et/ou de bibliothèque et/ou administratif et/ou d'animation
 - Niveau de recrutement : Echelle C1 sur les grades d'adjoint technique et/ou d'adjoint administratif et/ou d'adjoint d'animation.
 - Catégorie hiérarchique : C
- Niveau de rémunération : Indice majoré brut **367**, indice majoré **366** au minimum, Indice majoré brut **432**, indice majoré **487** au maximum (+ le cas échéant, le régime indemnitaire).

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant
D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois créés ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Stéphanie HERIGNY

Pour extrait conforme
Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Votes Pour	29
Votes Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : *21/04/2026*

Et la délibération ayant été reçue en préfecture le : *16/04/2026*

Monsieur le Maire, Jacques AUDOUIN




Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-cinq sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 25 – votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - Mme Françoise CADON - Mme Christine CARON - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Dominique BASTIER – M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS – Mme Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ

PROCURATIONS : M. Christian CONSTANTY à Éric CHEVALIER - M. Nicolas LESUR à M. Patrick MANS - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY – Mme Elisabeth MARTY à M. Frank PONS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Stéphanie HERIGNY est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Création de postes pour le recrutement d'agents contractuels de remplacement pour 2026

Délibération n° 27/20260408

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-13 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ; à l'unanimité des membres présents et représentés ; DECIDE

- De créer 4 postes d'agents contractuels ou de remplacement à compter du 1^{er} janvier 2026
- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidates retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget principal d'un montant de 101.800 € inscrits dans le compte 64131 et de créer 4 emplois d'agent de remplacement en équivalence temps plein.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget principal d'un montant de 17.260 € inscrits dans le compte 64131 et de créer 0,74 emplois d'agent de remplacement en équivalence temps plein.
- Niveau de recrutement : Echelle C1 sur les grades d'adjoint technique et/ou d'adjoint administratif.
- Catégorie hiérarchique : C
- Niveau de rémunération : Indice majoré brut 367, indice majoré 366 au minimum, Indice majoré brut 432, indice majoré 487 au maximum (+ le cas échéant, le régime indemnitaire).

AR Prefecture

024-212403729-20260408-27_20260408-DE
Reçu le 16/04/2026



VILLE DE
SAINT-ASTIER

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement correspondant

Le secrétaire de séance
Stéphanie HERIGNY

Pour extrait conforme
Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Votes Pour	29
Votes Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 21/04/2026
Et la délibération ayant été reçue en préfecture le : 16/04/2026

Monsieur le Maire, Jacques AUDOUIN

